

## **Postulat « davantage de subventions pour les élèves suivant un cursus musical au conservatoire »**

Saint-Maurice, de par son offre culturelle, ses sociétés locales, son théâtre, son Abbaye, son château, se profile comme étant, sans conteste, une ville de culture et d'histoire.

Mais Saint-Maurice est aussi une ville d'études, où il est possible d'effectuer toute sa scolarité, y compris son secondaire II, si l'on se rend au collège, voire un diplôme tertiaire, du fait de la HEP.

Et si Saint-Maurice se donnait les moyens de concilier études et culture ? En permettant notamment à nos jeunes de suivre un cursus musical au terme duquel un certificat d'études non professionnelles est délivré, comme le propose le conservatoire ?

Si vous côtoyez des jeunes élèves du conservatoire, tous vous diront que le cursus permettant d'obtenir ce certificat est non seulement long et exigeant, mais également onéreux.

Les tarifs pour une année d'écolage varient entre 2'390 et 3'968 francs par élève, selon le degré du cursus et la durée correspondante du cours hebdomadaire.

Vous imaginez donc le poids d'un tel poste dans un budget familial, d'autant plus si l'on a plusieurs enfants qui suivent un tel cursus.

L'on s'en rend bien compte... la poursuite d'un cursus musical exigeant est loin d'être à la portée de tous.

De manière à pallier cette problématique, le Grand Conseil a adopté il y a trois ans de cela une base légale sur le financement des écoles de musiques dans la Loi valaisanne sur la promotion de la culture, lequel prévoit que « L'Etat participe au financement des écoles de musique reconnues. Les communes peuvent décider de leur participation » (art. 36c LPrC).

Cet engagement à bien plaisir s'est d'abord transcrit par une subvention communale de Fr. 100.- par année en faveur des élèves poursuivant un cursus au conservatoire, subventions qui ont progressivement été augmentées ces dernières années dans plusieurs communes environnantes.

Bien qu'il s'agisse d'une augmentation relative, Collonges subventionne désormais ses élèves à hauteur de 200 francs par année.

La commune de Monthey est très généreuse à cet égard, puisque dès 2021, elle a conclu une convention de subventionnement avec l'Association des écoles de musique du Valais, qui porte les frais du cursus au degré le plus bas à au maximum 1'846 francs par an, voire à Fr. 1'164 francs au lieu des 2'390, si l'élève est en plus membre d'une société locale de musique. S'agissant du degré le plus élevé, le coût y relatif est réduit à 3'066 francs, voire à 1'934 francs, au lieu des 3'968 cités plus haut, si l'élève est en plus membre d'une société locale de musique.

Ce qui est particulièrement intéressant c'est que la commune de Monthey a également prévu une subvention pour les élèves domiciliés hors de la commune mais étant membres d'une société musicale montheysanne. Ce qui permettra à terme et sans aucun doute d'attirer des élèves d'autres communes, qui se verront ainsi bien mieux subventionnés que dans leurs propres communes.

Evionnaz, qui est trois fois moins peuplée que St-Maurice, a quant à elle également signé la convention avec l'Association des écoles de musique du Valais en subventionnant désormais 20% des coûts d'enseignement.

Quant à Saint-Maurice, la subvention se monte à ce jour seulement à 100 francs par année.

S'il est vrai que notre commune encourage ses habitants à s'impliquer dans les sociétés locales, à faire du sport, de l'art ou de la musique, de par l'offre proposée, force est toutefois de constater que le soutien aux jeunes suivant un cursus musical notamment au conservatoire, est trop bas, en comparaison à sa réputation et au soutien des communes environnantes.

Les comptes de la commune sont certes sous pression mais le nombre d'élèves suivant un cursus au conservatoire et domiciliés sur la commune se montait seulement à 45 en 2018, portant ainsi à 4'500 francs par an le subventionnement à ce titre. Partant, même un subventionnement quatre fois supérieur à ce qui est prévu aujourd'hui ne représenterait qu'une dépense supplémentaire de 13'500 francs.

Du reste, est-ce normal que la musique au conservatoire soit aussi peu soutenue, si l'on met ces chiffres en perspective au soutien au foot à hauteur de 45'000 francs et de 23'000 francs au basket ?

Il est temps de changer cela et d'examiner l'opportunité d'augmenter les subventions par exemple en augmentant la subvention fixe annuelle ou en signant la convention avec l'Association des écoles de musique du Valais et en fixant une participation annuelle aux frais d'écolage.

Saint-Maurice, ville de culture, certes, mais dans ce cas, soyons cohérents et donnons les moyens à nos jeunes de s'épanouir dans ce domaine.